

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Neuf, le Lundi 4 Mai à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 28 Avril, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Melle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M. MARY, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, Mme FENOCCHI, M.M MARCANGELI, CORTEY, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. AMIDEI	à	Melle MORACCHINI
Mme FERRI-PISANI	à	Mme LUCIANI

Etaient absents :

M. VITALI, BASTELICA, BERNARDI, COMBARET, ZUCCARELLI, D'ORAZIO, RUAULT, Mme GUERRINI, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	34
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 4 Mai 2009

Délibération N°2009/ 86

Programme de travaux dans les écoles 2009 : adoption du plan de financement.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le programme des travaux de réfection et de mise en conformité et sécurité des écoles pour l'année 2009 est le suivant :

	2009	Montants
ECOLE MATERNELLE MEZZAVIA		
- séparation WC Filles/Garçons	5 000,00 €	
Sous-total	5 000,00 €	5 000,00 €
ECOLE PRIMAIRE MEZZAVIA		
- Revision toiture tuiles	5 000,00 €	
Sous-total	5 000,00 €	5 000,00 €
ECOLE MATERNELLE PIETRALBA		
Sous-total	0,00 €	- €
ECOLE PRIMAIRE PIETRALBA		
- Réfection sanitaires extérieures***	85 000,00 €	
Sous-total	85 000,00 €	85 000,00 €
ECOLE MATERNELLE SALINES VI		
- éclairage cours d'école	3 000,00 €	
Sous-total	3 000,00 €	3 000,00 €
ECOLE PRIMAIRE SALINES VI		
- remplacement des eviers des coursives	6 000,00 €	
Sous-total	6 000,00 €	6 000,00 €
ECOLE PRIMAIRE SALINES I		
- surtoiture restaurant scolaire	25 000,00 €	
Sous-total	25 000,00 €	25 000,00 €
ECOLE MATERNELLE SALINES I		
- Remplacement porte sas coté rue stade***	3 200,00 €	
Sous-total	3 200,00 €	3 200,00 €
ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE SALINES V		
- remplacement issue de secours coté cour	2 000,00 €	
Sous-total	2 000,00 €	2 000,00 €
ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE BODICCIONE		
Sous-total	0,00 €	- €
ECOLE MATERNELLE DES CANNES		
- reprise partielle auvent	3 000,00 €	
- revêtement de sol dans l'office DSV	5 000,00 €	
Sous-total	8 000,00 €	8 000,00 €

ECOLE PRIMAIRE DES CANNES		
- Remplacement porte chaufferie***	5 000,00 €	
- peinture salle de classe	3 000,00 €	
Sous-total	8 000,00 €	8 000,00 €
ECOLE PRIMAIRE SAINT-JEAN I		
- deplacement moteur chambre froide	8 000,00 €	
Sous-total	8 000,00 €	8 000,00 €
ECOLE MATERNELLE/PRIMAIRE SAINT-JEAN III		
- remplacement impostes coté cuisine	6 000,00 €	
Sous-total	6 000,00 €	6 000,00 €
ECOLE MATERNELLE LORETO		
Sous-total	0,00 €	- €
ECOLE PRIMAIRE LORETO		
- réfection cabine alimentation gaz	6 000,00 €	
- faïence wc	13 000,00 €	
Sous-total	19 000,00 €	19 000,00 €
ECOLE MATERNELLE EMPEREUR		
Sous-total	0,00 €	- €
ECOLE PRIMAIRE EMPEREUR		
- Encloisonnement CF secrétariat***	8 500,00 €	
Sous-total	0,00 €	- €
ECOLE SAMPIERO MATERNELLE/PRIMAIRE		
- refection logement vide	12 000,00 €	
- refection generale des sanitaires RDC et 1er etage	20 000,00 €	
Sous-total	32 000,00 €	32 000,00 €
ECOLE FORCIOLI CONTI		
- réhausse du mur WC cour pavé de verre	6 000,00 €	
	6 000,00 €	6 000,00 €
ECOLE MATERNELLE SŒUR ALPHONSE		
- peinture rampe d'enceinte***	8 000,00 €	
- refection cage escaliers CCAS et issue de secours ecole	27 000,00 €	
Sous-total	35 000,00 €	35 000,00 €
ECOLE DU PARC BERTHAULT		
- refection office	5 000,00 €	
Sous-total	5 000,00 €	5 000,00 €
ECOLE MATERNELLE RESIDENCE DES ILES		
- Réfection portail cour arrière***	4 500,00 €	

- cour arriere acces cuisine (primaire et maternelle)DSV	15 000,00 €	
Sous-total	19 500,00 €	19 500,00 €
ECOLE PRIMAIRE RESIDENCE DE ILES		
- réfection toilettes étages	10 000,00 €	
Sous-total	10 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL	290 700,00 €	290 700,00 €

- Remplacement Stores toutes écoles	30 000,00 €
- travaux divers sécurité suite à visites périodiques	79 300,00 €

TOTAL GENERAL ECOLES	400 000,00 €
-----------------------------	---------------------

Le plan de financement de cette opération pourrait être le suivant :

Le montant total des travaux s'élève à : 400 000. 00 € TTC, soit 370 370. 37 € HT.

Conseil Général de la Corse du sud	Ville d' Ajaccio
35 %	65 %
129 629. 63 € HT	240 740. 74 € HT
370 370. 37 HT	

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2009.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- **d'approuver** le programme de travaux dans les écoles exposé ci-dessus.
- **d'adopter** le plan de financement.
- **d'autoriser Monsieur le Maire** à solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Corse du sud.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL
ouï l'exposé de Monsieur Paul DIGIACOMI, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré,

VU, La Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté des Communes,
VU, La Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la Loi 86.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
VU, La Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Territoriales,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 4 Mai 2009,

**APPROUVE,
à l'unanimité de ses membres
présents ou représentés**

Le programme de travaux dans les écoles pour l'année 2009 tel qu'exposé ci-dessus.

ADOPTE,

Le plan de financement suivant :

Conseil Général de la Corse du sud	Ville d'Ajaccio
35 %	65 %
129 629. 63 € HT	240 740. 74 € HT
370 370. 37 HT	

AUTORISE Monsieur LE MAIRE

à solliciter les subventions auprès des Collectivités Locales.

DIT

que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont inscrits au BP 2009.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie

.....
Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI